



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Formation Professionnelle:

Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), se fondant sur l'art. 19 de l'ordonnance du 19 novembre 2003¹ sur la formation professionnelle (OFPr), édicte le présent plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

Impressum

Editeur

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
www.bbt.admin.ch

Auteurs

Groupe de travail pour le plan d'études en matière de culture générale
Dr. Martin Wild-Naef, responsable du projet

Rédaction et mise en page

OFFT

Diffusion

OFCL, publications, CH-3003 Berne;
Commande:

<http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen>

¹ RS 412.101

Sommaire

1	Introduction	4
2	Concept de plan d'études cadre	5
2.1	Bases légales	5
2.2	Concept didactique et pédagogique	5
2.3	Promotion des compétences	5
2.4	Domaine « Langue et communication »	5
2.5	Domaine « Société »	6
2.6	Combinaison des deux domaines	6
3	Plan d'étude école.....	7
3.1	Organisation de l'enseignement de la culture générale	7
3.2	Thèmes.....	7
3.3	Procédure de qualification	8
3.4	Coordination	8
4	Domaine « Langue et communication »	9
5	Domaine « Société »	12
5.1	Aspect « Culture »	12
5.2	Aspect « Droit »	13
5.3	Aspect « Écologie »	14
5.4	Aspect « Économie »	15
5.5	Aspect « Éthique »	16
5.6	Aspect « Identité et socialisation »	17
5.7	Aspect « Politique »	19
5.8	Aspect « Technologie »	20
6	Dispositions finales.....	22
6.1	Abrogation du droit en vigueur	22
6.2	Dispositions transitoires	22
6.3	Entrée en vigueur	22
7	Annexes.....	23
7.1	Contextes facilitant le choix des thèmes dans le plan d'étude école	23
7.2	Propositions pour la formulation d'objectifs et la fixation des contenus traités dans le plan d'étude école	24
7.3	Glossaire	27

1 Introduction

Le *plan d'études cadre* (ci-après : PEC) est un instrument de pilotage pour l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles. Il s'adresse aux cantons, aux écoles professionnelles et aux formateurs qui se fondent sur lui pour élaborer des *plans d'étude école*² (ci-après : PEE). Il informe sur les objectifs et les intentions propres à l'enseignement de la culture générale.

Les intentions et les innovations de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) sont reprises dans le *Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale* (ci-après : PEC CG) :

- La LFPr englobe tous les domaines de la formation professionnelle. Le PEC CG constitue le cadre commun à l'ensemble des formations professionnelles initiales dont la culture générale n'est pas régie par une *ordonnance sur la formation* (ci-après : orfo) particulière. Dans ce cadre, des réalisations qui répondent aux besoins spécifiques des différentes filières de la formation professionnelle sont possibles.
- La LFPr prévoit une formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale. Le PEC CG crée un cadre commun pour les formations professionnelles initiales de deux, de trois et de quatre ans, cadre qui rend possible une différenciation des conditions spécifiques d'apprentissage.

Le présent PEC CG est une adaptation du Plan d'étude cadre (PEC) pour l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles industrielles et artisanales et les écoles de métiers de 1996. Le concept didactique et pédagogique, la répartition en deux domaines « Langue et communication » et « Société », ainsi que la procédure de qualification sont repris de ce PEC de 1996. Par rapport à ce document, une plus grande importance a été accordée au domaine « Langue et communication ». La promotion des compétences en langue et en communication des personnes en formation doit être renforcée et celle des compétences personnelles, sociales et méthodologiques doit être maintenue.

Par rapport au PEC de 1996, le domaine « Société » est réduit de neuf à huit aspects, l'aspect « Travail » ayant été supprimé. Les conditions minimales relatives au PEE et à la procédure de qualification sont, entre autres, réglées dans une ordonnance distincte, l'Ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (ci-après : Ordonnance CG).

² Cf. art. 5 OCMCG 2006 et p. 7 PEC 1996.

2 Concept de plan d'études cadre

2.1 Bases légales

Le présent PEC se fonde sur l'art. 4 Ordonnance CG.

2.2 Concept didactique et pédagogique

Le PEC reflète le fait que l'enseignement de la culture générale est à la fois thématique et orienté vers une pédagogie active.

- Un *enseignement thématique* vise à ce que les contenus de l'enseignement soient organisés par thèmes et ne suivent pas une logique propre à une discipline particulière ; ces thèmes se rapportent à la réalité *personnelle, professionnelle et sociale* (ci-après : PPS) des personnes en formation.
- Un *enseignement orienté vers une pédagogie active* signifie que les personnes en formation sont appelées à promouvoir elles-mêmes leurs compétences ; elles prennent donc leurs responsabilités en matière de formation, organisent la progression de leur apprentissage de manière autonome et élaborent elles-mêmes des produits tangibles.
- Les *objectifs de formation* décrivent les compétences que doivent acquérir les personnes en formation. Ces objectifs sont scindés en deux grands domaines, « Langue et communication » et « Société », et doivent être combinés dans l'enseignement.

Le PEE concrétise les objectifs généraux de la formation et met en œuvre la combinaison nécessaire des deux domaines susmentionnés.

2.3 Promotion des compétences

La promotion des compétences linguistiques, méthodologiques, personnelles et sociales, de même que le développement d'autres compétences, forme le cœur de l'enseignement de la culture générale (art. 2 Ordonnance CG). Il s'agit en l'occurrence de développer des capacités et un savoir-faire visant à la maîtrise de situations complexes, tant personnelles que professionnelles. Ce sont là des conditions indispensables à la réussite de toute formation. Dans l'enseignement, ces capacités et ce savoir-faire sont avant tout obtenus par des formes d'apprentissage orientées vers l'action et la réalisation de projets. Des formes de qualification axées sur les processus d'apprentissage ainsi que le travail personnel d'approfondissement permettent de contrôler l'acquisition de ces compétences.

2.4 Domaine « Langue et communication »

Les objectifs de formation dans le domaine *Langue et communication* (ci-après : L&C) décrivent les compétences linguistiques et de communication à promouvoir et renforcer dans l'enseignement. En matière d'objectifs de formation, l'accent principal est mis sur ces compétences, ainsi que sur la manière de les traiter dans le contexte PPS des personnes en formation. L'école peut fixer des priorités relatives aux différentes filières et formations professionnelles initiales.

C'est le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (ci-après : CER) qui sert de base pour promouvoir les compétences linguistiques et de communication des personnes en formation.

2.5 Domaine « Société »

Le domaine « Société » comprend huit aspects qui sont, dans l'ordre alphabétique : *Culture, Droit, Écologie, Économie, Éthique, Identité et socialisation, Politique* et *Technologie*. Chaque aspect correspond à une approche spécifique, utile pour prendre en compte la réalité PPS des personnes en formation dans les thèmes du PEE.

Chaque aspect contient des *idées directrices* et des *objectifs de formation*.

- Les *idées directrices* décrivent l'aspect, sa fonction et son importance pour les personnes en formation. Elles font également référence au processus d'apprentissage.
- Les *objectifs de formation* décrivent les compétences à acquérir par les personnes en formation en fonction de l'aspect considéré.
- Les propositions relatives aux aspects (voir chap. 6 « Annexes » du présent PEC) facilitent la concrétisation des objectifs de formation et le choix des thèmes à traiter dans les PEE.

Lors du traitement d'un thème, les divers aspects se complètent les uns les autres et permettent un travail interdisciplinaire sous divers angles. Des perspectives transversales telles que *Histoire, Genre* et *Développement durable* en élargissent le champ.

2.6 Combinaison des deux domaines

La promotion de la compétence linguistique s'opère au travers des contenus relatifs aux thèmes à traiter dans le PEE. Ce dernier combine dans tous les thèmes des objectifs opérationnels découlant des domaines L&C et « Société ». Les objectifs de formation des deux domaines respectifs ont la même importance dans l'enseignement.

3 Plan d'étude école

Le PEE concrétise le PEC CG au niveau de l'école professionnelle (art. 5 Ordonnance CG).

Le PEE :

- organise l'enseignement de la culture générale dans l'école professionnelle ;
- en fixe les thèmes ;
- précise le cadre de la promotion des compétences ;
- détermine la procédure de qualification ;
- applique la coordination au niveau des branches entre tous les lieux de formation.

Le PEE peut en outre régler d'autres tâches importantes pour l'école professionnelle : offres de soutien particulier destinées aux personnes en formation, cours facultatifs ou possibilités de participation dans l'école.

3.1 Organisation de l'enseignement de la culture générale

L'enseignement de la culture générale à l'école professionnelle est réglé dans la partie organisationnelle du PEE. Celui-ci tient compte notamment :

- des conditions particulières à chaque personne en formation ;
- des dotations horaires dans les formations professionnelles initiales de deux, de trois et de quatre ans ;
- des besoins spécifiques des filières professionnelles et selon les régions considérées.

En plus des thèmes obligatoires, le PEE peut définir des thèmes à choix.

A noter que l'utilisation de méthodes diversifiées est une condition indispensable à la promotion des compétences.

Finalement, le PEC laisse aux écoles professionnelles une grande latitude pour organiser l'enseignement de la culture générale. Cette organisation peut varier en fonction de besoins particuliers.

3.2 Thèmes

Un thème structure une séquence d'enseignement, laquelle occupe généralement plusieurs leçons. Les thèmes se rapportent à la réalité PPS des personnes en formation.

Chaque thème se définit par les éléments suivants :

- une *idée directrice* : elle justifie le thème, détermine le choix des aspects et assure la combinaison entre les domaines L&C et « Société ».
- des *objectifs de formation* précisément formulés : ils concrétisent les objectifs généraux du PEC et décrivent les compétences que les personnes en formation doivent acquérir ou renforcer. Chaque thème détermine donc, d'une part, les objectifs opérationnels obligatoires du PEC dans le domaine L&C et dans plusieurs aspects du domaine « Société » et, d'autre part, les compétences linguistiques, méthodologiques, personnelles et sociales nécessaires pour atteindre les objectifs de formation fixés. Ces objectifs peuvent être traités plusieurs fois au travers de différents thèmes. Les objectifs du PEE doivent être rendus opérationnels pour pouvoir être atteints et qu'on puisse en vérifier l'acquisition.

- des *contenus* (d'enseignement) : ils précisent ce qui doit être concrètement traité dans l'enseignement ; en cela, ils sont orientés vers les objectifs de formation du PEE.

3.3 Procédure de qualification

L'ordonnance CG, dans sa section 3, règle les conditions minimales en matière de procédure de qualification.

3.4 Coordination

L'ordonnance CG, à l'art. 5, al. 4, règle la coordination au sein des écoles professionnelles et entre les lieux de formation.

4 Domaine « Langue et communication »

Idée directrice

Fonction du langage et de la communication Le langage est un médium, au moyen duquel l'homme s'ouvre au monde. Grâce à lui, l'homme perçoit le monde, réfléchit à ses expériences et développe son savoir. L'homme communique avec lui-même et avec ses semblables, exprime ses sentiments au moyen du langage et, grâce à lui, tente d'influer sur son environnement. Le langage est donc fondamental à plus d'un titre : pour la construction de l'identité de la personne et pour sa socialisation, mais aussi pour la promotion et le renforcement de ses compétences personnelles et sociales.

Communication verbale et non verbale Afin de maîtriser des tâches relevant de sa réalité PPS, l'homme utilise pour communiquer différentes formes de langages : parlé, écrit, corporel. Le langage parlé et le langage écrit sont les moyens de communication les plus importants pour l'homme et sont réunis sous le vocable de *communication verbale*. Par *communication non verbale*, on entend tout ce qu'exprime le corps (langage corporel), soit intonation, registre et volume de la voix, débit d'élocution, etc. Se rattachent également à la communication non verbale – au sens le plus large du terme – les codes esthétiques, politiques, culturels et religieux (vêtements et uniformes, accessoires et symboles affichés, postures et comportements adoptés, symboles, etc.), lesquels jouent un rôle très important dans la vie professionnelle et sociale de tous les jours.

Compétence linguistique générale Dans l'enseignement de la culture générale, il est essentiel de pratiquer l'apprentissage de la langue sous des formes ciblées et systématiques. C'est pourquoi l'entraînement à la communication verbale (langage parlé et langage écrit) est prioritaire. On portera également une attention particulière à la communication non verbale et à son impact dans la vie quotidienne, que ce soit dans l'art ou dans les médias.

L'expression de «compétence linguistique » (au sens large) concerne donc ici toute communication, verbale et non verbale.

Compétences linguistiques partielles Dans l'enseignement de la culture générale, cette compétence linguistique est promue et renforcée par le biais des trois compétences partielles suivantes :

- compétence linguistique réceptive, soit la capacité à comprendre une communication (verbale et non verbale) ;
- compétence linguistique productive, soit la capacité à communiquer efficacement (de manière verbale et non verbale) ;
- compétence linguistique normative, soit la capacité à respecter, dans toute communication (verbale et non verbale), des normes et conventions de langage, telles que règles et formes du discours ; grammaire, orthographe et ponctuation ; formules de politesse et conventions de bienséance, etc.

La communication verbale incluant l'oral et l'écrit, les compétences dont

il est question ici se rapportent à ces deux types d'expression.

Promotion de la compétence linguistique

Les personnes en formation développent leurs compétences linguistiques (réceptive, productive et normative) afin de maîtriser des tâches dans leur sphère PPS. La promotion de la compétence linguistique passe avant tout par un *enseignement orienté vers une pédagogie active* : ainsi la compréhension de l'écrit s'acquiert-elle en lisant, la maîtrise de la langue en parlant et celle de l'écriture en écrivant...

Il n'y a donc pas de compétence linguistique sans *utilisation* effective de la langue et de ses produits dérivés ; il n'y a pas non plus de promotion de cette compétence, ni d'évaluation ou de qualification sans réflexion sur l'action linguistique des personnes en formation. Ces dernières, étudiant leur propre mode d'expression verbale et non verbale, comparent des situations de communication et évaluent ainsi leurs productions linguistiques personnelles et celles d'autrui, à l'aide de critères permettant l'autoévaluation. Il appartient cependant au formateur d'évaluer régulièrement les productions linguistiques, tant orales qu'écrites, des personnes en formation (principe de l'évaluation par un tiers).

Objectifs de formation

A Comprendre des expressions verbales et non verbales
(compétence linguistique réceptive)

Les personnes en formation comprennent les expressions verbales et non verbales importantes dans leurs situations de communication PPS. Elles s'entraînent à l'écoute et à la lecture, ainsi qu'à l'interprétation de la communication non verbale. Elles recourent à des méthodes appropriées et des stratégies adéquates pour saisir correctement les langages parlé et écrit, ainsi que toutes les formes de communication non verbale.

B Communiquer efficacement
(compétence linguistique productive)

Les personnes en formation communiquent verbalement et non verbalement dans des situations d'échange PPS en prenant en compte le contexte et l'interlocuteur. Elles exercent la communication orale et écrite. Elles recourent aux méthodes et aux stratégies adéquates pour communiquer efficacement, de manière verbale et non verbale.

C Respecter les normes et conventions linguistiques
(compétence linguistique normative)

Les personnes en formation respectent les normes et conventions linguistiques propres à la communication. Elles appliquent ces normes avec les autres règles de communication, en sachant aussi faire appel à d'autres codes (mimique, gestuelle, modulation de la voix, habillement, etc.), selon le contexte et l'interlocuteur. Elles recourent aux méthodes et aux stratégies adéquates pour respecter ces normes et conventions.

Évaluation de la compétence linguistique

Quant aux objectifs de formation et à l'évaluation des progrès dans l'apprentissage de la langue, on se fonde sur le CER. C'est dans ce cadre que des objectifs opérationnels sont formulés dans le PEE pour promouvoir la compétence linguistique des personnes en formation.

Langue d'enseignement

La langue utilisée pour l'enseignement de la culture générale est la langue nationale standard parlée sur le plan régional.

Application

Dans l'enseignement thématique, on donne régulièrement aux personnes en formation l'occasion d'exercer, d'évaluer et d'améliorer leur compétence linguistique, ce sous diverses formes.

Référence
l'application

pour Voir le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CER)*
et la documentation d'accompagnement.

5 Domaine « Société »

5.1 Aspect « Culture »

Idée directrice

Notion de culture	La culture concerne tout ce qui a été créé par l'homme. Elle couvre la palette complète des formes d'expression, de la culture «au quotidien» jusqu'au «grand art». Des images et des atmosphères imprègnent notre perception du monde et notre rapport à la réalité. Être confronté à la diversité actuelle de mondes et de cultures mis sur pied d'égalité constitue un défi particulier. Cette confrontation à l'art nous invite à regarder notre propre culture et celle d'autrui pour mieux en saisir le sens.
Apprentissage culture	et Les personnes en formation vivent aujourd'hui dans un monde où prédomine la culture de masse. Elles sont confrontées tous les jours à des formes d'expression culturelle variées et multiples. La réflexion sur la culture est par conséquent un dialogue entre différentes perceptions et interprétations de la réalité, ainsi qu'un examen du sens de cette culture et des repères nécessaires pour l'apprécier. Les personnes en formation reçoivent notre héritage culturel comme une composante dynamique et historique : elles sont en effet à la fois tributaires de cet héritage et parties prenantes de la vie culturelle d'aujourd'hui.
Approche de la culture	Dans leur relation à la culture, les personnes en formation perçoivent leurs propres sensations et réactions, y découvrent des possibilités d'expression tout en élargissant leurs représentations de la réalité au travers du dialogue avec autrui. Dans leur approche de la culture, elles identifient les thèmes fondamentaux de l'existence et en nourrissent leur réflexion.

Objectifs de formation

A Étudier l'influence des formes d'expression culturelle	Les personnes en formation prennent conscience d'un monde imprégné d'art et d'esthétique, et de la diversité des moyens d'expression culturelle. Elles reconnaissent les manifestations de la culture de masse et l'impact de celles-ci sur leur environnement.
B Exploiter des thèmes autour de la vie	Dans leur réflexion sur la culture, les personnes en formation abordent et approfondissent les thèmes fondamentaux de l'existence. Elles les étudient aussi bien dans leur propre culture que dans celles qui leur sont étrangères.
C Mener un dialogue sur l'art et la réalité	Confrontées à des œuvres d'art, les personnes en formation perçoivent leurs propres sensations et réactions, y découvrent des possibilités d'expression et élargissent leurs représentations de la réalité par le dialogue avec autrui.

- | | | |
|---|---|--|
| D | Élargir ses propres capacités d'expression et de création | Les personnes en formation, prenant conscience de leurs propres capacités artistiques et expressives, travaillent à les renforcer. |
|---|---|--|

5.2 Aspect « Droit »

Idée directrice

Concept du droit	Le droit est un produit social complexe, déterminé historiquement et orienté politiquement, visant à normaliser les règles de comportement adoptées par une société. Fruit de confrontations tant politiques que sociales, il est par essence évolutif et tire sa légitimité de son adéquation aux valeurs et aux mœurs de la société qu'il régit. En fonction de ces différents critères, le droit règle les rapports des individus entre eux, des individus avec l'État dans lequel ils vivent, ainsi que des États entre eux.
Importance du droit pour les personnes en formation	La société dans laquelle vivent les personnes en formation connaît une abondance de règles juridiques, impliquant de leur part des droits et des devoirs de toutes sortes. Elles se doivent donc d'en connaître les règles, leur fonctionnement et usages principaux, afin d'être capable de réguler leur comportement et d'influer positivement sur leur cadre de vie. Toutefois, la complexité actuelle des techniques juridiques fait que la résolution de problèmes de cet ordre est le plus souvent affaire de spécialistes. Il importe donc que les personnes en formation sachent, le cas échéant, à qui s'adresser pour résoudre un problème juridique.
Confrontation à des questions juridiques	Le comportement des personnes en formation, quel que soit le milieu PPS dans lequel elles évoluent, est déterminé par des règles juridiques. La manière de présenter le droit aux personnes en formation doit donc partir de leur questionnement intime. Il s'agit donc pour elles d'appréhender les conséquences du droit sur leur vécu et leur environnement. Les personnes en formation doivent donc s'exercer, dans une situation donnée, à déterminer les conséquences juridiques possibles de leur action. Par cet exercice, les personnes en formation peuvent apprécier, en les remettant dans leur contexte, tout à la fois le sens, le bénéfice et l'efficacité des règles de droit, de même qu'elles peuvent appréhender progressivement le fonctionnement juridique de notre société.

Objectifs de formation

- | | | |
|---|----------------------------------|---|
| A | Appréhender la logique juridique | Les personnes en formation saisissent le fonctionnement et les mécanismes des institutions et des instruments juridiques propres à notre société. Elles déterminent leur influence sur celle-ci et raisonnent selon cette logique pour appréhender leur propre univers. |
| B | Analyser les normes juridiques | Les personnes en formation reconnaissent les règles juridiques importantes pour la société. Elles identifient les valeurs et les logiques sous-jacentes à ces règles et jugent de la pertinence de ces dernières pour la société dans laquelle elles vivent, notamment dans une perspective historique. |

- | | | |
|---|--|--|
| C | Développer sa réflexion à partir d'informations juridiques | Les personnes en formation identifient, recueillent et interprètent les informations juridiques pertinentes dans des situations conflictuelles. Elles développent leur argumentation pour apprécier le cas et déterminent si le recours à un spécialiste est nécessaire. |
| D | Appliquer des normes juridiques | Dans des situations importantes sur le plan juridique, les personnes en formation font la différence entre les intérêts des uns et des autres afin de déceler à qui et comment profite l'application du droit. Elles ont recours aux normes juridiques pour protéger leurs intérêts et trouver des solutions socialement acceptables aux conflits en présence. |

5.3 Aspect « Écologie »

Idée directrice

- | | |
|--|--|
| Concept d'écologie | L'écologie est la discipline qui traite des relations et des interactions entre les organismes vivants et leur environnement. L'écologie met en réseau les connaissances de plusieurs disciplines scientifiques. |
| Importance de l'écologie pour les personnes en formation | Dans leur contexte PPS, les personnes en formation relèvent des défis en tant que participants à l'aménagement de leur environnement. Des défis locaux, régionaux et globaux tels que l'augmentation de la population et son vieillissement, la croissance et la prospérité, ainsi qu'un comportement économique fondé sur une consommation accrue des ressources, amplifient les interventions de l'homme sur la nature. Les défis écologiques globaux qui en résultent exigent des solutions sur le plan social. Un développement durable et constant peut couvrir les besoins de la génération actuelle, sans pour autant hypothéquer l'héritage des générations futures. |
| Promotion de la conscience écologique | La compétence écologique s'acquiert par l'analyse et la confrontation aux défis écologiques. Les personnes en formation sont capables d'adopter des principes qui leur permettent d'agir de manière écologique et responsable dans leur environnement PPS. Elles savent resituer dans leur contexte et évaluer des actions respectueuses de l'environnement, des questions sociales controversées et des défis globaux sur la base de critères écologiques faisant appel notamment au concept de développement durable. |

Objectifs de formation

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| A | Évaluer la problématique écologique | Dans leur contexte PPS, les personnes en formation analysent leur propre comportement et évaluent les répercussions des interventions humaines sur le milieu naturel, notamment sous l'angle du développement durable. |
| B | Formuler des solutions écologiques | Dans leur contexte PPS, les personnes en formation formulent des solutions pour une utilisation «écologique» de l'énergie, des matières premières, de l'eau, de l'air ou du sol et reconnaissent qu'un comportement écologique, à défaut d'améliorer la qualité de leur environnement, en freine la péjoration. |

- | | | |
|---|---|--|
| C | Élaborer des scénarios de développement durable | Dans leur relation avec l'environnement et les ressources naturelles, les personnes en formation analysent des modèles de comportements individuels et collectifs sur la base d'exemples concrets relatifs à la consommation ou à la mobilité. Elles élaborent des scénarios de développement durable sur les plans individuel et collectif. |
|---|---|--|

5.4 Aspect « Économie »

Idée directrice

Système économique	L'économie traite de l'utilisation de ressources limitées en vue de répondre à des besoins illimités. La production et la consommation sont donc au centre des réflexions économiques. Le concept de développement durable y fait l'objet d'une attention toute particulière. L'explication par le contexte économique et la prévision de développements s'opèrent en fonction de différents partenaires économiques et dans une optique économique globale. Le recours à des modèles économiques permet de rendre compréhensibles des phénomènes économiques complexes.
Importance de l'économie pour les personnes en formation	Dès leur entrée dans la formation professionnelle initiale, les personnes en formation doivent trouver leur place dans un monde du travail imprégné par la pensée économique et qui est présent sur les différents lieux de formation. Par ailleurs, en tant que partenaires économiques assumant divers rôles, elles sont appelées à remplir des tâches exigeantes qui traitent des conflits liés à l'exercice de rôles, à l'atteinte d'objectifs et à la coexistence de systèmes de valeurs différents. Ces facteurs influent sur les décisions individuelles des personnes en formation.
Promotion de la compétence économique	La compétence économique se base sur l'analyse de processus économiques permettant aux personnes en formation d'agir à bon escient dans leur environnement PPS. Confrontées aux questions économiques sur le plan individuel ou collectif, local ou international, les personnes en formation améliorent leur compréhension du domaine économique. De la sorte, elles sont en mesure d'appréhender et d'évaluer diverses possibilités d'organisation personnelles, des questions sociales controversées et des défis globaux en se fondant sur des arguments d'ordre économique.

Objectifs de formation

- | | | |
|---|---|--|
| A | Être une consommatrice ou un consommateur avisé | En tant que consommatrices et consommateurs appelés à tenir compte de leurs ressources limitées, les personnes en formation font des choix pour satisfaire leurs besoins. Elles recourent aux instruments appropriés pour gérer leur vie de manière responsable en lien avec les moyens financiers dont elles disposent. |
|---|---|--|

- | | | |
|---|---|--|
| B | Analyser les rôles respectifs face aux différents partenaires | Les personnes en formation examinent les interactions entre les divers agents économiques, analysent leur situation économique et savent défendre leurs intérêts dans leurs différents rôles (travailleurs, locataires, contribuables, etc.). |
| C | Comprendre son entreprise dans l'économie globale | Les personnes en formation analysent les attentes des différents groupes de pression face à l'entreprise, ainsi que les conflits d'intérêts qui en résultent. Elles apprécient les conséquences des développements économiques dans leur branche professionnelle, leur entreprise et sur leur propre personnalité. |
| D | Évaluer les développements économiques | À l'aide d'exemples concrets, les personnes en formation analysent le problème économique fondamental que constitue la raréfaction des ressources disponibles. Elles en évaluent les conséquences à plusieurs niveaux : formation des prix, mécanismes du marché, action de l'État ou dépendances et interdépendances sur le plan international. |

5.5 Aspect « Éthique »

Idée directrice

- | | |
|---|--|
| Concept et fonctions de l'éthique | L'éthique est la réflexion systématique et critique portant sur la morale vécue. Par morale, on entend ici les multiples conventions personnelles et sociales, souvent implicites, qui nous servent à juger et à agir au quotidien de manière responsable. L'éthique, recherchant des motifs universels et des principes moraux fondés sur l'idée du Bien, s'interroge sur les comportements humains. Chaque fois que morale et intuition morale sont en discussion dans l'action PPS, la réflexion éthique doit conduire à clarifier les valeurs en jeu dans la prise de décision. |
| Importance de l'éthique pour les personnes en formation | Les personnes en formation ressentent les orientations morales offertes par la société comme multiples et contradictoires. De telles contradictions sont souvent à l'origine de conflits intérieurs. Les décisions personnelles et les actions qui en découlent constituent autant de défis. Les personnes en formation développent, dans une argumentation s'appuyant sur leur tradition culturelle, leurs propres représentations d'une vie réussie et heureuse et assument leur responsabilité sociale. |
| Promotion de la compétence éthique | Une perception individuelle critique de ses propres intuitions morales et de ses sentiments constitue la compétence éthique, qui se fonde donc sur une réflexion critique de la morale vécue. Pour les personnes en formation, la compétence éthique concerne non seulement la conduite de leur vie présente, mais aussi la construction de leur avenir dans la société. Les personnes en formation sont capables de reconnaître les conflits de valeurs, comme elles savent aussi développer des solutions bienveillantes et justes. Elles perçoivent les différences de perspectives et de systèmes de valeurs dans une société pluraliste ; elles apprennent ainsi à approfondir leurs propres convictions et à les exprimer dans un processus d'argumentation et de négociation. |

Objectifs de formation

- | | | |
|---|--|--|
| A | Vérifier la moralité de l'action | En situations sociales, les personnes en formation agissent avec empathie et prennent en compte d'autres perspectives. Elles distinguent leurs propres intuitions morales de celles d'autrui ; elles soumettent les décisions prises et les façons d'agir dans des situations nouvelles et inconnues au crible de principes éthiques. |
| B | Décider dans des conflits de valeurs | Dans leur contexte PPS, les personnes en formation savent relever le défi de situations où sont menacées l'intégrité et la dignité humaine et où l'environnement naturel est en péril. Elles répondent de leurs actes pour elles-mêmes, pour autrui et en vue de la conservation du milieu naturel. |
| C | Négocier et défendre des décisions morales | Les personnes en formation participent activement à la négociation et à la défense de décisions morales. Elles confrontent leurs propres représentations à celles de la morale traditionnelle. Elles savent aussi partager leurs convictions morales et les développer par une argumentation au contact de personnes disposant d'autres convictions et principes éthiques. |

5.6 Aspect « Identité et socialisation »

Idée directrice

- | | |
|--|--|
| Concepts d'identité et de socialisation | L'homme doit s'adapter constamment à un monde en mutation, dont il est à la fois acteur et spectateur. Il est appelé à développer une identité lui assurant stabilité et ouverture face à son environnement et à des situations nouvelles. L'identité se caractérise par la réponse toujours différente aux questions suivantes : qui suis-je ? qui suis-je et dans quels rôles ? quelle image ai-je de moi-même ? quelle est celle que je donne aux autres et que les autres ont de moi-même ? qui est-ce que je cherche à devenir ? Dans la construction de leur personnalité, toutes les personnes en formation sont appelées à répondre à ces questions. |
| Importance de l'identité personnelle dans la société | Les personnes en formation sont constamment confrontées à des situations PPS qui les obligent à s'identifier par leur caractère unique, à développer leur personnalité propre en se démarquant d'autrui. L'identité se forme donc par un processus actif de confrontation à son environnement naturel et social. Dans ce contexte, l'entrée dans la vie professionnelle, ainsi que les contacts avec d'autres milieux socioculturels, constituent un moment privilégié de la socialisation. |
| Développement de l'identité personnelle | Pour développer leur identité autant physique que psychique, les personnes en formation, particulièrement les plus jeunes, sont à la recherche d'un style de vie qui soit propre à leur identité de femme ou d'homme. Elles cultivent des formes d'expression personnelles qui les distinguent du reste de la société. Elles explorent divers styles de vie et éprouvent leur caractère unique, leur appartenance au groupe social et leurs points communs avec d'autres personnes ou groupes. |

L'identité naît donc et s'épanouit par la prise successive de rôles différents dans les domaines les plus divers de la vie, rôles qui sont appris et maîtrisés tout au long du processus de socialisation.

Ce processus – qui dure toute leur vie – les aide à devenir pleinement adultes et responsables.

Objectifs de formation

- | | | |
|---|---|---|
| A | Comprendre l'équilibre entre autonomie personnelle et appartenance au groupe social | Dans leur recherche d'une vie intense, de reconnaissance et d'appartenance à un groupe social, les personnes en formation explorent et développent leur personnalité en tenant compte de leur santé physique et psychique, des besoins légitimes d'autrui sur une base de respect mutuel. |
| B | Définir des choix personnels de vie et les mettre en discussion | Dans leur propre existence, ainsi que dans les contextes professionnel et social, les personnes en formation repèrent des espaces identitaires, y opèrent des choix personnels aptes à renforcer leur rôle de femme ou d'homme dans la société, et les mettent en discussion par la comparaison avec d'autres choix possibles. |
| C | Identifier d'autres styles de vie et les accepter | Les personnes en formation savent distinguer d'autres réalités culturelles, dans un environnement où l'on doit tenir compte du droit d'autrui à la différence et du respect des droits fondamentaux de chacun. Elles reconnaissent l'existence de ces autres réalités culturelles et les évaluent avec ouverture et tolérance, en fonction de leur propre style de vie. |

5.7 Aspect « Politique »

Idée directrice

Concept de politique	La politique est un processus réglementé visant à apporter des solutions aux problématiques rencontrées par une société et à proposer des modes de vie pour sa communauté. Dans une société démocratique, ce processus est fait de rapports de force issus des contextes social, économique et culturel propres à une temporalité et une géographie donnée. Par conséquent, la politique et la société se façonnent mutuellement dans un perpétuel mouvement d'actions et de réactions. Les principes et institutions politiques qu'une société adopte découlent directement de ce mouvement.
Importance de la politique pour les personnes en formation	Le caractère démocratique de notre société implique, sous peine de disparaître, que les décisions politiques ne soient pas acceptées passivement par les citoyens, mais qu'elles soient prises grâce à leur participation active. Les résultats et les mises en œuvre des décisions politiques déterminent en effet l'avenir de notre société. Directement concernées par cet avenir, les personnes en formation doivent pouvoir y assumer leur citoyenneté, et cela en exerçant leurs droits civiques et en agissant par les canaux associatifs. De plus, dans une société qui se veut démocratique, c'est de la société civile que les personnes actives en politique doivent être issues.
Confrontation aux questions politiques	De nombreuses règles qui régissent l'univers PPS des personnes en formation se fondent sur des décisions prises selon des processus démocratiques. En expérimentant cela, on peut alors découvrir les moyens et stratégies mis en œuvre par les différents acteurs sociaux pour défendre leurs intérêts. Par l'analyse de ce fonctionnement, les personnes en formation saisissent les lignes de force qui structurent le monde dans lequel elles vivent ; elles découvrent ainsi tout l'intérêt qu'elles pourraient avoir à participer à la vie civique, de même que les moyens qu'elles doivent se donner pour y parvenir.

Objectifs de formation

- | | |
|--|---|
| A Analyser des questions et des problèmes politiques | Les personnes en formation analysent les questions et les thèmes politiques actuels ; elles décèlent les intérêts des protagonistes et identifient leurs valeurs, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour les faire valoir. Elles comparent ces stratégies et apprécient leur efficacité. |
| B Acquérir des valeurs et développer des opinions politiques | Les personnes en formation prennent conscience de leurs propres valeurs politiques et des choix de société sociopolitiques qu'elles impliquent. Elles développent leur comportement politique au contact des valeurs et des opinions politiques d'autrui, dont elles sont capables de cerner la personnalité dans un contexte politique donné. Par cette réflexion, elles construisent leur échelle de valeurs dans leur propre cadre de réflexion politique. |

- | | | |
|---|----------------------------------|--|
| C | Participer à la vie politique | Les personnes en formation connaissent les trois niveaux de la politique suisse (communes, cantons, Confédération), dans le cadre européen, puis international. Elles discernent les possibilités qui leur sont offertes de participer activement à la vie politique. Face à un enjeu politique, les personnes en formation sont capables d'élaborer une stratégie pertinente pour défendre leurs intérêts dans une optique citoyenne. |
| D | Echanger des opinions politiques | Par leur connaissance des milieux institutionnels (associatifs et politiques), les personnes en formation sont en mesure d'exercer leurs droits civiques et de participer à d'autres manifestations politiques, marquant ainsi leur intérêt à la vie de la communauté. |

5.8 Aspect « Technologie »

Idée directrice

- | | |
|--|---|
| Notion de technologie | La <i>technologie</i> comprend les méthodes, les procédures et les moyens techniques appliqués à un domaine précis. Elle couvre des besoins fondamentaux, facilite le travail humain et met à notre disposition des installations toujours plus performantes, notamment dans le domaine des médias (information et communication). La <i>technique</i> , elle, au sens strict du terme, porte sur des outils et des installations servant à tirer parti des découvertes, inventions et connaissances scientifiques afin de créer des produits destinés à notre usage. Le <i>progrès technique</i> apporte ainsi des solutions et ouvre des perspectives d'une part, mais recèle des risques et suscite des dépendances d'autre part, tout en soulevant des questions fondamentales sur ce qu'il est possible et souhaitable de faire. |
| Importance de la technologie pour les personnes en formation | Dans leur milieu de vie comme sur leur lieu de travail, les personnes en formation sont confrontées au développement technologique dans toute son ampleur. Elles doivent donc s'adapter régulièrement aux changements qui en découlent, afin de rester à niveau. Le progrès technologique – que l'on songe au développement foudroyant des <i>technologies de l'information et de la communication</i> (TIC) – représente à cet égard un défi majeur pour chacun. |
| Promotion de la compétence technologique | Dans leur contexte PPS, les personnes en formation reconnaissent l'importance de la technologie, en discernent les causes et en apprécient les répercussions. Elles choisissent l'engagement, approprié et responsable du point de vue personnel et professionnel, de moyens techniques. Dans leur approche vigilante des technologies, elles accroissent leur compétence à subsister dans un milieu à prédominance technique en réagissant judicieusement aux mutations en cours. |

Objectifs de formation

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| A | Analyser l'influence des technologies | Les personnes en formation analysent l'influence des technologies sur leur contexte PPS et en apprécient les effets. |
|---|---------------------------------------|--|

- B Évaluer les chances et les risques Les personnes en formation évaluent les chances, les risques et les limites des réalisations techniques dans leur contexte PPS.
- C Recourir aux technologies de l'information et de la communication Les personnes en formation réfléchissent en particulier aux répercussions des technologies de l'information et de la communication et s'efforcent d'utiliser judicieusement les instruments correspondants.

6 Dispositions finales

6.1 Abrogation du droit en vigueur

Le Plan d'étude cadre (PEC) pour l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles industrielles et artisanales et les écoles de métiers, du 1^{er} août 1996 est abrogé.

6.2 Dispositions transitoires

Les personnes qui ont commencé leur formation avant l'entrée en vigueur du plan d'étude école selon les art. 5 et 18 Ordonnance CG l'achèvent selon l'ancien droit.

6.3 Entrée en vigueur

Le présent plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale entre en vigueur le 1^{er} mai 2006.

Berne, le 27 avril 2006

Office fédéral
de la formation professionnelle
et de la technologie

La directrice

Ursula Renold

7 Annexes

Les propositions ci-dessous sont citées dans l'ordre alphabétique et à titre indicatif. Elles ne constituent pas une liste exhaustive, mais une aide pratique à la réalisation des PEE.

7.1 Contextes facilitant le choix des thèmes dans le plan d'étude école

Environnement personnel	Environnement professionnel	Environnement social
Coexistence de personnes de cultures différentes	Aménagement du temps de travail	Augmentation de la population et croissance démographique
Développement de la personnalité, formation et formation continue	Concurrence	Changements climatiques
Gestion des conflits	Contrat de travail individuel	Chômage
Gestion des technologies de l'information et des médias	Entreprise formatrice, qualifications et rupture d'apprentissage	Financement des assurances sociales
Organisation du mode de vie et finances	Exigences des groupes de pression	Mondialisation et développement durable
Organisation du mode de et habitat	Formes de communication dans le monde du travail	Interdépendances internationales
Santé et maladie	Mutations technologiques	Mobilité
Sens de la vie et gestion des loisirs	Partenariat social	Participation à la vie démocratique
Sexualité	Perspectives d'avenir de la branche	Richesse, pauvreté, travailleurs pauvres (<i>working poor</i>) et inégalités sociales
Vie en communauté	...etc.	Violence, guerre et terrorisme
...etc.		...etc.

7.2 Propositions pour la formulation d'objectifs et la fixation des contenus traités dans le plan d'étude école

7.2.1 Domaine « Langue et communication »

Communication non verbale : accessoires, comportement spatial, gestuelle, langage corporel, mimique, vêtements, voix, etc.	Langage et manipulation	Stratégies de communication
Communication verbale : débat, dialogue, entretien, exposé, monologue, etc.	Lecture et compréhension de textes	Troubles de la communication
e-communication : chat, courriel / e-mail, SMS, etc.	Mass médias/ Communication des mass médias	Types d'écriture : argumentation/ documentation, écriture sur soi, exhortation, illustration, simulation, etc.
Écoute et compréhension	Métacommunication	Types de texte : commentaire, explication, lettre commerciale, rapport, etc.
Formes de communication	Qualités du texte : adaptation au destinataire, adaptation à la situation, cohérence, grammaire, intention, etc.	Variétés linguistiques : dialecte, ethnolecte, langue juvénile, langue standard, sexolecte, sociolecte, etc.
Graphiques : diagramme, pictogramme, tableau, etc.	Règles de communication et de conventions	...etc.

7.2.2 Aspect « Culture »

Architecture	Cultures populaires	Littérature
Arts visuels	Cultures quotidiennes	Musique
Création artistique	Expositions	Perception
Culture de masse	Films	Sous-cultures
Culture propre	Histoire de l'art	Théâtre
Cultures étrangères	Langage symbolique	...etc.

7.2.3 Aspect « Droit »

Accords internationaux	Droit interne	Procédures
Assistance juridique	Droits de l'être humain	Protection sociale
Cas juridiques	Droits et obligations	Responsabilité
Constitution	État de droit	Rôle du droit
Contrats	Normes légales	...etc.
Droit international	Ordre juridique	

7.2.4 Aspect « Écologie »

Atmosphère	Développement durable	Politique environnementale
Biotechnologie	Écobilans	Polluants / Pollution
Climat	Écosystèmes	Recyclage
Combustibles fossiles	Effet de serre	Ressources
Compatibilité avec l'environnement	Émissions / Nuisances	Sol
Cycles	Énergies renouvelables	...etc.

7.2.5 Aspect « Économie »

Argent	Conjoncture	Production
Besoins	Circuit économique	Principes économiques
Biens	Consommation	Ressources
Commerce	Croissance	Secteurs économiques
Commerce extérieur	Mécanismes du marché	Valeur ajoutée
Concurrence	Mondialisation	...etc.

7.2.6 Aspect « Éthique »

Assistance et justice	Décision morale	Moeurs et morale
Attitude respectueuse	Dignité humaine	Relativisme
Changements de valeurs	Droits de l'être humain	Responsabilité
Conflits de valeurs	Égalité et différence	Solidarité
Courage civil	Éthiques contextuelles	Tolérance
Culpabilité et échec	Liberté	...etc.

7.2.7 Aspect « Identité et socialisation »

Cadre familial et social	Imprégnation culturelle	Projets de vie
Comportements à risques	Individualisme	Résistance au changement
Conflits sociaux	Intégration	Rôle familial et social
Développement personnel	Marginalité	Ségrégation
Diversité culturelle	Ouverture au monde	Styles de vie
Épanouissement personnel	Phénomènes migratoires	Types corporels, ...etc.

7.2.8 Aspect « Politique »

Choix politiques	Migration	Rapports ville-campagne
Fédéralisme	Monde associatif	Rôle des médias
Groupes de pressions	Participation politique	Stratégie politique
Institutions internationales	Partis politiques	Types de démocraties
Institutions suisses	Politique fédérale	Types de pouvoirs
Intégration européenne	Processus décisionnel	...etc.

7.2.9 Aspect « Technologie »

Automatisation	Ingénierie génétique	Numérisation
Désindustrialisation	Inventions	Rationalisation
Énergie	Manipulations génétiques	Sciences naturelles
Formes d'énergie	Matières premières	Technologies de l'information et de la communication
Industrialisation	Mécanisation	...etc.
Informatique	Nanotechnologie	

7.3 Glossaire

Aspect	Point de vue, perspective. « Points de vue sous lesquels des thèmes d'enseignement peuvent être étudiés » (PEC 96).
CER	Cadre européen commun de référence pour les langues
Communication	Échange d'informations entre organismes vivants.
Compétences	Somme du savoir, des talents, des capacités, des qualités ou des attitudes qui permettent de maîtriser des exigences de manière adéquate dans des situations complexes.
Compétences linguistiques	Capacités et aptitudes dans la communication.
Compétences méthodologiques	Talents et capacités qui permettent de faire face, de façon ciblée, à des problèmes ou à des situations ou de mettre en pratique son savoir.
Compétences opérationnelles	Ensemble de toutes les compétences. Elles établissent la relation entre savoir et capacité.
Compétences personnelles	Capacités, aptitudes et attitudes propres à agir de manière responsable et à organiser sa propre vie.
Compétences professionnelles	Capacités, aptitudes et attitudes propres à agir de manière responsable et à organiser son travail.
Compétences sociales	Capacités, aptitudes et attitudes propres à coexister en personne responsable avec d'autres êtres humains.
Culture générale	Mise en œuvre de compétences qui visent l'acquisition de repères dans le contexte de vie personnelle et dans la société, ainsi que le développement de projets dans la sphère privée, professionnelle et sociale.
Domaine	Partie de l'enseignement de la culture générale qui se scinde en deux entités : « Langue et communication » et « Société ».
ECG	Domaine spécialisé multidisciplinaire qui couvre les deux domaines « Langue et communication » et « Société ».
Enseignement orienté vers une pédagogie active	Argumentation active de type cognitif, social et moral dans une réalité personnelle, professionnelle et sociale devant être pertinente et actuelle.
Enseignement thématique	Suite de séquences d'enseignement dans le plan d'étude école, qui englobe des procédures d'apprentissage multidisciplinaires et aborde les contenus sous différents aspects.
Idée directrice	Description du concept (ou notion), du contenu, de la justification et de la démarche d'apprentissage d'un aspect du PEC.
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle

Objectif	Attitude, état ou comportement qui doit être visé.
Objectif de la formation	Description des compétences des personnes en formation à renforcer.
Objectif évaluateur	Désignation d'objectifs d'apprentissage dans les plans de formation des ofpi.
Objectif opérationnel (de formation)	Objectif d'apprentissage dans le plan d'étude école qui rend opérationnel un comportement observable ou décrit une attitude à viser.
Ordonnance CG	Acte législatif qui contient les normes générales édictées par la Confédération en matière de culture générale.
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie: autorité fédérale compétente dans la formation professionnelle.
OFPr	Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle
orfo	Terme générique qui désigne les actes législatifs découlant de la LFPr qui règlent les diverses formations professionnelles (ordonnances sur les formations professionnelles initiales, ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale, ordonnance sur la maturité fédérale).
ofpi	Acte législatif découlant de la LFPr qui remplace un règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage dans une ou plusieurs professions.
PEC	Décret de l'OFFT qui règle les objectifs et les normes pour les plans d'étude école.
PEE	Décrets cantonaux des écoles professionnelles qui concrétisent la mise en œuvre du PEC (thèmes, objectifs, procédure de qualification).
PLUR (pas de traduction française)	Chef de projet pour l'introduction du plan d'études cadre : responsable de l'école professionnelle chargé de la transposition du PEC dans le plan d'étude école.
Leitgedanke (pas de traduction française)	Description de la notion, du contenu, de la justification et du cheminement d'un aspect du PEC.
Procédure de qualification	Contrôle et évaluation des objectifs atteints dans un processus d'apprentissage ou par un produit.
Propositions	Occurrences de l'annexe du présent PEC CG facilitant la formulation d'objectifs et le choix des contenus obligatoires dans le plan d'étude école.
RA	Règlements de la formation professionnelle initiale : actes législatifs qui remplacent les règlements de formation et d'examen précédents d'une ou plusieurs professions édictés par l'OFFT (voir aussi orfo et ofpi).

RUMPLUR (pas de traduction française)	Responsables régionaux à la direction de projet pour la mise en œuvre du plan d'études cadre.
Savoir	Fondement de la compétence professionnelle qui se compose du savoir en matière d'acquisition de repères, d'explication, d'action ou de sources.
Savoir-faire	Connaissances de base pour une pensée et une action effectives et efficaces.
Séquence	Succession de plusieurs leçons portant sur un thème.
Thème	Séquence d'enseignement dans le PEE qui se réfère à des situations concrètes de la vie personnelle, professionnelle et sociale des personnes en formation.